



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8408^e séance

Mercredi 21 novembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wu Haitao	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Elé Ela
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Almunayekh
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Orrenius Ska

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2018/1028)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2018/1028)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1028, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Kafando.

M. Kafando : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous dire tous mes encouragements.

Le rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom du Secrétaire général, sous la cote S/2018/1028, passe en revue la situation au Burundi, ainsi que mes activités et celles de mon équipe durant la période du 10 août au 30 octobre 2018. Dans les considérations politiques du rapport, le Secrétaire général fait le point sur les tensions qui secouent la classe politique et qui se focalisent entre le Gouvernement et l'opposition. Le rapport évoque notamment le déficit de confiance et de dialogue entre le pouvoir et les partis de l'opposition, lesquels s'avèrent pourtant indispensables à la résolution de la crise en cours. Depuis la parution du rapport, la situation politique a été dominée, sur le plan interne, par quatre faits majeurs.

Premièrement, le rejet, par le Ministre de l'intérieur, invoquant la violation de certaines dispositions de la loi sur les partis politiques, de la

demande d'enregistrement du parti Front national pour la liberté-Amizero y'Abarundi, du leader de l'opposition Agathon Rwasa; deuxièmement, l'appel lancé à l'Union africaine et à l'ONU, le 9 novembre, par la plateforme des partis de l'opposition extérieure, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit, leur demandant de prendre en main le processus du dialogue inter-burundais, pour éviter, notamment, le recours aux armes prôné par certains membres de l'opposition; troisièmement, le renouvellement, jusqu'en octobre 2019, de mesures restrictives adoptées par l'Union européenne à l'encontre d'un certain nombre d'officiels et d'officiers burundais, pour « violations graves des droits de l'homme, ainsi que pour obstruction à la démocratie et aux efforts de paix en cours »; et, enfin, le renouvellement, jusqu'en 2022, par l'Assemblée nationale burundaise, du mandat de la Commission Vérité et réconciliation, avec comme principale mission d'examiner les actes de violence commis de 1885 à 2008.

Plus fondamentalement, la situation politique a été largement dominée ces dernières semaines par la tenue de la cinquième session du dialogue inter-burundais sans, malheureusement, la présence du Gouvernement, du parti majoritaire et de ses alliés. Les participants ont adopté leur feuille de route, rejetant ainsi *de facto* celle du Gouvernement adoptée en août, pour des raisons diverses, notamment l'absence de consultations préalables à son adoption. Sur la base d'une synthèse des différentes propositions, le facilitateur, M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, a soumis au médiateur le rapport final du processus de dialogue qu'il a mené. Je saisis cette occasion pour réitérer l'hommage soutenu du Secrétaire général au facilitateur et au médiateur, pour leur engagement inlassable, en dépit du fait que cet engagement n'a pas encore abouti à la conclusion d'un accord entre les parties intéressées.

La situation sécuritaire au Burundi est restée relativement calme pendant la période couverte par le rapport du Secrétaire général. Cependant, au début de ce mois, précisément, les médias ont fait état de combats meurtriers à Uvira, en République démocratique du Congo, qui ont opposé la Force de défense nationale du Burundi à un groupe de rebelles armés, la Résistance pour un état de droit au Burundi. Et ces incidents, confirmés par la République démocratique du Congo, auraient fait de nombreux morts.

Le Secrétaire général relève dans son rapport que la situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante. Il rappelle que le Gouvernement n'a toujours pas repris la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme et autres abus, tels que les arrestations arbitraires, disparitions forcées et autres actes d'intimidation, persistent, comme les discours de haine, notamment à l'endroit des acteurs de l'opposition. L'espace démocratique, sauf pour certains partis alliés au Gouvernement, reste restreint. S'agissant du dernier rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi (A/HRC/39/63), le Secrétaire général déplore les propos inacceptables des représentants du Gouvernement burundais contre ce rapport et ses auteurs.

La situation humanitaire demeure préoccupante. En effet, on estime à près de 1,7 million le nombre de personnes menacées par l'insécurité alimentaire. Je voudrais ici réitérer les préoccupations du Secrétaire général face à la détérioration continue de la situation socioéconomique du pays et à l'insécurité alimentaire qui affecte de nombreux Burundais. Le Secrétaire général se réjouit des démarches déjà entreprises par le Gouvernement et les organisations intergouvernementales internationales pour relancer leur coopération. À cet égard, nous continuons à encourager le Gouvernement à faire preuve de flexibilité, pour le bien-être des populations les plus vulnérables.

De janvier à octobre 2018, près de 52 260 réfugiés sont retournés au Burundi, dans le cadre du programme de rapatriement volontaire, notamment de la Tanzanie. Il resterait encore un peu plus de 380 000 Burundais dans la région, dont 227 510 en Tanzanie. À cet égard, le Secrétaire général encourage le Gouvernement à poursuivre sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à garantir le caractère volontaire du rapatriement et un retour dans la dignité, et à assurer la réinsertion des personnes concernées dans leurs communautés d'origine ou d'accueil.

En un mot, il ressort du rapport du Secrétaire général que la situation au Burundi demeure fragile, en raison notamment de l'absence d'un dialogue politique inclusif, mais du fait aussi des difficultés humanitaires, économiques et financières, et aussi des menaces sécuritaires. Après plus de trois années d'efforts inlassables, à travers le processus de dialogue interburundais, il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la sous-région et les

partenaires du Burundi réévaluent les voies et moyens pour aider le Burundi à sortir de la crise politique actuelle. Cette réflexion devrait être amorcée, en tout premier lieu et naturellement, par les Burundais eux-mêmes et ensuite par la région. Le Secrétaire général se félicite de la tenue projetée d'un sommet ordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est et espère ardemment que la question burundaise y sera examinée. En fonction des conclusions et surtout des recommandations qui en émaneront, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devront procéder à une réévaluation de leurs engagements pour aider le Burundi à sortir définitivement de la crise, surtout dans la perspective des élections de 2020.

Je tiens à remercier les autorités burundaises pour les égards apportés à mon bureau et à ma personne et, de façon plus générale, à la famille des Nations Unies au Burundi.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Kafando de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité un exposé sur la visite récente que j'ai effectuée au Burundi du 5 au 9 novembre en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Comme le veut la pratique établie, pour cette déclaration j'ai consulté les 54 membres de la formation Burundi, dont le Burundi lui-même, le pays concerné, et j'ai reçu leur approbation. Sur la base de ces consultations, je me suis concentré sur les questions suivantes pendant ma visite : la coopération socioéconomique sur le nouveau plan national de développement, la situation politique après la cinquième session de dialogue mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la voie vers les élections en 2020 et le retour des réfugiés.

Au Burundi, j'ai rencontré le deuxième Vice-Président de la République du Burundi, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre des finances, du budget et de la privatisation et le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que l'ancien Président, M. Sylvestre Ntibantunganya, M. Évariste Ndayishimiye, Secrétaire général du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, le parti au pouvoir, et des représentants du Sahwanya-Front pour la démocratie au Burundi et d'Amizero y'Abarundi, des partis d'opposition. J'ai également rencontré

S. E. M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Basile Ikouebe, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, des représentants du secteur privé et de la société civile, de nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux et, bien entendu, l'équipe de pays des Nations Unies. Du fait d'une modification de dernière minute dans son emploi du temps, la réunion prévue avec le Président Pierre Nkurunziza n'a pas eu lieu. De Bujumbura je me suis rendu à Pretoria pour des réunions, les 8 et 9 novembre, avec des représentants du Gouvernement sud-africain, ainsi qu'avec plusieurs groupes de réflexion. Je saisis cette occasion pour remercier le Coordonnateur résident des Nations Unies, M. Garry Conille, et l'Ambassadeur Albert Shingiro, Représentant permanent du Burundi, du programme riche et édifiant qu'ils avaient aidé à organiser.

Pendant mon séjour à Bujumbura, j'ai été informé par certains interlocuteurs que la situation en matière de sécurité dans le pays restait calme et stable, et nous encourageons toutes les parties prenantes à s'abstenir de toute violence afin de préserver la situation actuelle. L'annonce du Président Nkurunziza qu'il ne se présenterait pas à sa réélection en 2020 a constitué l'un des faits nouveaux les plus marquants depuis mon voyage précédent au Burundi en mars. Lorsque j'ai rencontré certains des dirigeants du parti au pouvoir pendant ma visite, ils ont confirmé l'intention du Président, et certains interlocuteurs ont exprimé l'espoir que cette annonce contribuera à apaiser les tensions entre les acteurs politiques avant les élections de 2020.

Lorsque le Ministre burundais des affaires étrangères, M. Nibigira, avait rencontré le Secrétaire général fin septembre à New York, il avait soulevé la question de l'appui de l'Organisation des Nations Unies en faveur des élections burundaises de 2020, et j'ai évoqué cette conversation lorsque M. Nibigira m'a reçu à Bujumbura. Il a souligné que les préparatifs pour les élections étaient déjà en cours et a indiqué que la communauté internationale pouvait jouer un rôle en encourageant les membres de l'opposition en exil non impliqués dans la tentative de coup d'État de mai 2015 à regagner le pays et à participer aux élections. Il a aussi mentionné le fait qu'en août, à Kayanza, les dirigeants de certains partis politiques avaient convenu d'une feuille de route pour les élections. Les représentants de certains partis d'opposition et divers acteurs de la société civile m'ont néanmoins rappelé que tous les partis politiques n'avaient pas souscrit à la feuille de route de Kayanza, et ils se sont déclarés préoccupés que les élections de 2020 ne

soient pas inclusives; ils ont aussi exprimé l'espoir que la Commission électorale nationale indépendante sera véritablement impartiale. De nombreux interlocuteurs ont regretté que le Gouvernement n'ait pas participé à la cinquième et dernière session de dialogue mené à Arusha, fin octobre, sous les auspices de la CAE, tandis que le Gouvernement, le parti au pouvoir et certains autres partis politiques ont justifié leur absence en indiquant qu'octobre est un mois de deuil national pendant lequel le Burundi commémore l'anniversaire de l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, le père de l'indépendance du Burundi, et de Melchior Ndadaye, le premier Président burundais démocratiquement élu.

Ma visite récente m'a aussi donné l'occasion de poursuivre le dialogue sur la situation socioéconomique avec le Gouvernement et les partenaires internationaux du Burundi, que j'avais amorcé il y a deux ans avec le Coordonnateur résident des Nations Unies de l'époque. Le 22 août, le Gouvernement a lancé un nouveau plan national de développement pour la période 2018-2027. Le plan se fixe comme objectif de transformer structurellement l'économie burundaise, pour une « croissance forte, durable, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. » Dans les 10 prochaines années, ce plan sera un document de référence essentiel pour les partenaires de développement du Burundi. J'encourage donc le Gouvernement et les donateurs à le prendre comme point de départ d'un débat de fond sur la coopération pour le développement et, en particulier, sur la mise en œuvre du plan national de développement.

Le 6 novembre, le Gouvernement a organisé une communication et une table ronde sur le nouveau plan de développement, à laquelle ont participé les auteurs de ce dernier, le coordonnateur résident et moi-même, ainsi que nos équipes. En outre, j'ai tenu deux réunions distinctes avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux sur ce plan. Les donateurs se sont déclarés prêts à appuyer et ont renouvelé leur engagement à rester mobilisés au Burundi. Dans le même temps, ils ont souligné qu'ils souhaitaient engager un dialogue de fond avec le Gouvernement sur la mise en œuvre du plan et sur les attentes à l'égard des donateurs. Ils ont exprimé le souhait de dialoguer plus intensivement avec le Gouvernement, tant sur le plan stratégique que sur celui, plus technique, de la mise en œuvre sectorielle du plan. Les donateurs restent désireux de prendre part, conjointement avec le Gouvernement, à une retraite ou un atelier axé sur les principaux objectifs du plan et sur

les possibilités d'appui. Le Gouvernement m'a informé qu'il préparait actuellement une feuille de route pour la mise en œuvre du plan et qu'il prendrait contact avec les donateurs à cet égard.

La suspension récente des activités des organisations non gouvernementales (ONG) internationales au Burundi a figuré en bonne place dans de nombreuses conversations. Les représentants du Gouvernement m'ont informé que quelque 25 ONG internationales s'étaient déjà adaptées à la nouvelle réglementation et seraient en mesure de reprendre leurs travaux prochainement, tandis que les demandes de 60 autres organisations sont actuellement examinées par les autorités compétentes; leurs activités devraient donc reprendre sous peu. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le financement du plan d'intervention humanitaire, actuellement couvert à 58 %, contre 2 % seulement lors de ma dernière visite en mars.

Les représentants du Gouvernement et les responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont de nouveau appelé mon attention sur la question du retour des réfugiés, principalement en provenance de Tanzanie, en vertu de l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-HCR. Depuis août 2017, le HCR et ses partenaires ont aidé le retour volontaire au Burundi de plus de 52 000 réfugiés, pour l'essentiel depuis la Tanzanie, mais également depuis le Kenya et la République démocratique du Congo. Le Gouvernement a fait remarquer que l'assistance visant à soutenir le retour et la réintégration des réfugiés était particulièrement bienvenue. Les partenaires internationaux du HCR et du Burundi ont souligné qu'il fallait absolument que les retours soient volontaires. En coopération avec les autorités burundaises, le HCR – aux côtés d'organisations partenaires telles que l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Comité international de secours – offre à ceux qui décident de rentrer au Burundi une assistance qui tient compte de leurs besoins et de ceux de leurs communautés d'origine. Bien que divers acteurs, dont le Fonds pour la consolidation de la paix, financent l'aide internationale aux retours, le programme est toujours loin d'être suffisamment financé. Les difficultés d'inscription scolaire, le manque de moyens pour rénover les camps

d'accueil et l'insécurité alimentaire sont autant de défis à relever.

J'ai également rencontré le nouveau Chef du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Bujumbura, qui a rapporté des allégations selon lesquelles les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits se poursuivent. Durant mes entretiens avec des haut-fonctionnaires, je les ai encouragés à conclure au plus tôt le mémorandum d'entente en suspens avec le HCDH et à collaborer avec le Haut-Commissariat et d'autres maillons de l'équipe de pays des Nations Unies sur toute la gamme des droits de l'homme, c'est-à-dire les droits civiques et politiques aussi bien que les droits sociaux, économiques et culturels. Sur la base de mes entretiens récents, je tiens à formuler les conclusions et recommandations suivantes.

Premièrement, les élections de 2020 sont déjà, véritablement, au centre de l'attention politique au Burundi. Il est crucial, pour l'avenir du pays, de faire en sorte que ces élections soient libres, inclusives, démocratiques et pacifiques et que leurs résultats soient généralement perçus comme légitimes, en premier lieu à l'intérieur du pays mais aussi à l'international. J'encourage le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux à poursuivre leurs discussions sur les formes d'assistance dont le pays pourrait avoir besoin pour assurer le bon déroulement du scrutin.

Deuxièmement, les élections à venir ne doivent pas faire oublier que le développement socioéconomique du pays continue de nécessiter une attention et des efforts accrus. Les partenaires internationaux du Burundi à Bujumbura ont tous accueilli favorablement le nouveau plan national de développement publié par le Gouvernement. Ce plan est susceptible de contribuer au bien-être de la population burundaise et de permettre une coopération accrue entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. J'encourage le Gouvernement burundais et ses partenaires à l'ONU à se livrer en toute franchise à un dialogue stratégique de fond sur la mise en œuvre du plan, suivi de discussions portant spécifiquement sur certains projets concrets dans différents secteurs. J'encourage également les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le Gouvernement burundais à poursuivre leur dialogue avec l'intention de créer les conditions propices à la reprise de l'assistance interrompue.

Troisièmement, le retour ordonné et volontaire des réfugiés burundais est un autre élément propre à contribuer à des élections inclusives et, partant, réussies.

Le HCR et ses partenaires offrent une assistance cruciale au rapatriement librement consenti des réfugiés en garantissant le respect des normes internationales et en permettant ainsi la réintégration durable des rapatriés. Dans ces activités, ils ont besoin de davantage de ressources, d'accompagnement et d'appui de la part de la communauté internationale.

Quatrièmement, enfin, j'encourage le Gouvernement et ses partenaires au sein de l'ONU à œuvrer de manière constructive et pragmatique, sur la base de la confiance et du respect mutuels, à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme – civils et politiques, mais aussi sociaux, économiques et culturels – et à conclure rapidement le mémorandum d'entente en suspens entre le Gouvernement burundais et le HCDH. La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix reste déterminée à faciliter le dialogue entre le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux sur toutes les questions susmentionnées, qui sont toutes essentielles à la consolidation de la paix. Dans l'intervalle, la formation continuera de se concentrer sur les questions socioéconomiques. Un rapport plus détaillé sur ma dernière visite sera présenté à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix lundi 26 novembre.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur intérêt et de leur appui constant à la formation Burundi.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je remercie le Président Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour leurs exposés importants et pour leur engagement.

Au nom de la France, je voudrais porter aujourd'hui trois principaux messages : premièrement, exprimer nos préoccupations concernant certains développements au Burundi ces derniers mois; deuxièmement, appeler les autorités burundaises à prendre les mesures appropriées pour permettre des élections libres et apaisées en 2020; et troisièmement, soutenir, dans ce contexte, la recommandation du Secrétaire général que le Conseil de sécurité reste saisi du dossier, étant entendu qu'il nous

faut réfléchir ensemble à la meilleure manière, pour la communauté internationale, d'aider le Burundi à sortir de la crise.

Mon premier message concerne les dernières évolutions au Burundi. Nous tenons à saluer ici, une nouvelle fois, l'annonce du Président Nkurunziza de ne pas présenter sa candidature à sa propre réélection en 2020 et de soutenir le prochain Président élu. Ce geste positif peut contribuer à une sortie de crise apaisée. La situation récente n'en soulève pas moins de réelles préoccupations évoquées par le Secrétaire général. La France regrette notamment que les autorités burundaises n'aient pas participé à la cinquième session du dialogue interburundais organisée à Arusha, fin octobre. L'annonce de la suspension pour trois mois des organisations non gouvernementales étrangères dans le pays a également suscité notre incompréhension. Elle s'inscrit dans un contexte dégradé, comme l'a relevé la Commission d'enquête internationale qui a conclu à de graves violations des droits de l'homme et à la restriction de l'espace de la société civile. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/1028) est également revenu sur ces graves violations des droits de l'homme. Nous sommes inquiets notamment du rôle croissant que jouent certains éléments du mouvement des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Et nous déplorons les menaces, intimidations et attaques personnelles qu'ont subies les membres de la Commission d'enquête indépendante.

Notre préoccupation porte également sur la situation humanitaire, en particulier celle des 3,6 millions de Burundais dans le besoin et celle des personnes déplacées et des réfugiés. Si un certain nombre de retours sont enregistrés, il est essentiel qu'ils interviennent de façon volontaire, sûre et digne, conformément aux principes du droit international humanitaire.

Mon deuxième message est une main tendue aux autorités burundaises, pour leur demander d'aller de l'avant. Nous devons tous à présent nous concentrer sur les élections de 2020. Ces élections doivent être libres, justes et transparentes. C'est maintenant que le Gouvernement burundais peut modifier la trajectoire et rendre possible un retour à la stabilité. Dans cet esprit, nous encourageons vivement les autorités burundaises à reprendre le dialogue politique interburundais. Nous leur demandons aussi d'assurer à tous les partis politiques un accès équitable et juste au scrutin de 2020. La priorité est aujourd'hui de réunir les conditions pour des élections libres, justes et réellement inclusives, dans le respect de

l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Il est essentiel à cet effet de veiller à la participation des femmes à l'ensemble du processus. Nous en appelons aussi au respect des libertés fondamentales, en particulier la liberté d'opinion et d'expression, qui doit contribuer à restaurer la confiance de la population burundaise dans toutes ses composantes envers les institutions. C'est la condition de sociétés ouvertes et apaisées et d'une stabilité de long terme. Dans le même esprit, nous appelons les autorités burundaises à coopérer pleinement avec les mécanismes indépendants du Conseil des droits de l'homme et avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Nous leur demandons d'enquêter, et de juger, de façon neutre et impartiale, les cas de violations des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs.

Mon troisième point porte sur la façon dont la communauté internationale doit aider le Burundi à sortir de la crise. La France partage l'avis du Secrétaire général selon lequel nous devons nous concerter étroitement avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine pour aider le Burundi à organiser des élections justes, libres et transparentes en 2020. En accord avec le Secrétaire général, nous sommes convaincus que le dossier ne doit pas sortir de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les violations des droits de l'homme et l'échéance électorale cruciale de 2020 nécessitent une attention particulière du Conseil de sécurité. Il en va de la stabilité du pays, mais aussi de la région. Nous suivrons très attentivement ce que diront les chefs d'États et de gouvernements de la Communauté d'Afrique de l'Est lors de leur réunion importante à la fin de ce mois, comme nous écouterons bien sûr, avec beaucoup d'intérêt, les recommandations que pourra faire le facilitateur, le Président Mkapa. Qu'il me soit permis enfin de réitérer le plein soutien de la France à la facilitation conduite par la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi qu'aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, que je remercie à nouveau.

M. Polyanskiy (Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Michel Kafando, de son exposé sur l'évolution de la situation au Burundi. Nous avons écouté avec un vif intérêt le rapport de l'Ambassadeur de la Suisse, M. Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, après son voyage à Bujumbura et dans les autres pays de la région. Nous saluons l'approche équilibrée de la formation, qui lui a permis de rester un précieux canal de dialogue avec Bujumbura, et nous appuyons les efforts de la Commission pour relancer son interaction avec les

Burundais en mettant l'accent sur les questions liées au développement socioéconomique et le rétablissement de la confiance des donateurs.

Nous pensons que, dans l'ensemble, les processus politiques internes au Burundi vont dans le sens d'une stabilisation. S'agissant de la situation politique dans le pays, nous rappelons que le référendum constitutionnel s'est tenu dans le calme le 17 mai dernier. En réponse aux critiques de cet événement émises par l'opposition et plusieurs pays occidentaux, le taux de participation a atteint un niveau sans précédent pour un pays africain, à 96,24 %, et une large majorité de 73,26 % des votants s'est prononcée en faveur de la modification de la Constitution. Nous croyons également comprendre que ce vote a été précédé par une campagne transparente et démocratique.

La Fédération de Russie estime que la question des élections présidentielle et parlementaires prévues en 2020 est une affaire intérieure au Burundi. Nous appelons les autorités et l'opposition à éviter toute rhétorique négative et à se concentrer sur la préparation des élections, d'autant plus que le Président Nkurunziza a déclaré qu'il ne serait pas candidat à l'élection.

En ce qui concerne les problèmes rencontrés pour faire avancer le dialogue interburundais, nous tenons à signaler qu'en imputer la responsabilité à une seule partie est contreproductif et même dangereux. Au lieu de protéger l'opposition intransigeante, le Secrétariat et un certain nombre de nos collègues occidentaux seraient plus avisés d'appeler toutes les parties burundaises à reprendre dès que possible un processus de négociation à grande échelle, à même d'aboutir à une paix et une stabilité durables au Burundi.

Compte tenu de l'intention de l'ancien Président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, de repenser son rôle dans le processus de médiation, nous voudrions dire que cela ne modifie en rien notre attachement au principe des solutions africaines aux problèmes africains. Nous appelons la communauté africaine à continuer ses efforts de médiation de façon active afin de faciliter des négociations constructives entre les parties.

Le début du processus de retour au Burundi des réfugiés en provenance des pays voisins témoigne de l'amélioration graduelle dans le pays. Dans le même temps, la situation humanitaire au Burundi demeure problématique. Nous regrettons que l'appel humanitaire pour soutenir le pays n'ait pas pleinement été financé. Nous appelons les pays donateurs à éviter le deux poids

deux mesures. Nous continuons de défendre fermement les principes d'humanisme, de neutralité et d'impartialité dans les efforts déployés par l'ONU pour fournir une aide humanitaire avec le consentement du pays hôte.

Nous prenons note des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1028) sur les allégations de violations graves des droits de l'homme au Burundi. Nous signalons toutefois que les informations contenues dans le rapport de septembre du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (A/HCR/39/63), dont ce rapport s'inspire, sont assez ambiguës et qu'on ne peut donc pas en tirer de conclusions catégoriques. Il suffit de rappeler que le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme se fonde sur des données provenant exclusivement de représentants de l'opposition radicale, qui, depuis de nombreuses années, critique de manière implacable les autorités burundaises et mène ses activités depuis l'étranger. On peut difficilement considérer qu'il s'agit là d'une source d'informations impartiale. Quoi qu'il en soit, comme nous le savons tous, la répartition des compétences au sein de l'ONU veut que les questions relatives aux droits de l'homme soient examinées au sein du Conseil des droits de l'homme, où le Burundi est déjà inscrit à l'ordre du jour. Nous soulignons que la responsabilité de veiller au respect des droits de l'homme sur le territoire burundais, y compris par les groupes armés et non étatiques, incombe entièrement aux autorités burundaises, et il va sans dire que c'est sur cette base que le Conseil doit travailler. Par principe, nous plaidons pour le respect de la souveraineté du Burundi et rejetons catégoriquement toute ingérence dans les affaires intérieures de Bujumbura.

De manière générale, nous soulignons que les informations que nous avons entendues aujourd'hui n'attestent pas de problèmes au Burundi qui mériteraient que la situation soit maintenue à l'ordre du jour du Conseil. Une fois de plus, nous exhortons nos collègues du Conseil à se concentrer sur des questions plus graves. En tout état de cause, nous ne voyons certainement pas la nécessité de tenir des débats trimestriels sur la situation dans ce pays et, dans l'ensemble, nous pensons que l'attention que le Conseil continue d'accorder au Burundi est contre-productive et ne constitue fondamentalement qu'une excuse commode dont se sert l'opposition irréductible pour compliquer les processus politiques burundais.

M^{me} Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie

de leurs exposés M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La Bolivie se félicite des efforts menés par l'Envoyé spécial pour poursuivre le dialogue interburundais dans une atmosphère inclusive. En ce qui concerne la cinquième session du dialogue, en particulier, nous espérons que la feuille de route et le rapport final qui en seront issus fourniront une base de réflexion sur la voie à suivre. Nous saluons également les efforts consentis par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, et par le Président de l'Ouganda Yoweri Museveni, respectivement facilitateur et médiateur du dialogue. Nous nous félicitons de l'action menée par la Communauté d'Afrique de l'Est, qui doit continuer de piloter le processus de dialogue interburundais afin de préserver les progrès réalisés dans le cadre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. De même, nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli au Burundi par le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, l'équipe de pays des Nations Unies et, tout particulièrement, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, dont nous saluons la gestion et la facilitation du dialogue sur les questions socioéconomiques entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux.

Nous notons avec satisfaction que la situation en matière de sécurité dans le pays continue de s'améliorer et que le référendum tenu le 17 mai s'est déroulé dans le calme, sans incident majeur, de manière inclusive et avec la participation de tous les partis politiques. Nous nous félicitons également de la nomination de nouveaux membres à la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que de la signature par le Gouvernement burundais de la feuille de route pour les prochaines élections. Nous encourageons toutes les parties à œuvrer aux conditions qui permettront l'instauration d'un climat de paix et de confiance lors des prochaines élections qui se tiendront en 2020, en promouvant l'esprit de tolérance, en prenant des mesures de conciliation et en maintenant un processus de dialogue avec l'opposition.

Nous félicitons le Burundi du lancement de son plan national de développement et appelons tous ses partenaires à collaborer avec le Gouvernement afin de nouer des liens qui permettront de le mettre en œuvre

au profit de la population burundaise. Nous notons également la contribution du Burundi à la paix et à la sécurité par le déploiement de contingents, démontrant par là-même sa capacité institutionnelle. La communauté internationale doit aider le Burundi à renforcer cette capacité, ce qui va de pair avec la nécessité d'assurer son développement socioéconomique et de relever les défis humanitaires auxquels il continue de se heurter. Nous encourageons la communauté internationale à continuer de financer le programme d'aide humanitaire au Burundi et nous félicitons que 52 % du montant requis ait été à ce jour mobilisé.

Nous soulignons le retour volontaire de plus de 52 000 réfugiés et exhortons le Gouvernement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes du système à continuer d'œuvrer pour le retour librement consenti, sûr et digne des centaines de milliers de réfugiés qui se trouvent encore dans les pays voisins. Nous appelons la communauté internationale à appuyer ces efforts et, en particulier, à fournir une aide au retour et à la réinsertion des réfugiés.

Si nous voulons que ces défis soient surmontés, nous devons créer un climat de confiance, ce qui suppose la levée des sanctions imposées unilatéralement au Burundi, comme l'ont demandé les chefs d'État de l'Union africaine lors de leur dernier sommet en juillet. La situation au Burundi a des conséquences négatives pour la population civile, en particulier les groupes vulnérables, et entrave la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour terminer, je voudrais dire que le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général doivent accompagner le dialogue de manière constructive et se pencher sur les questions qui font encore l'objet de divergences, afin de parvenir à une solution pacifique dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Burundi.

M^{me} Grégoire-Van Haaren (Pays-Bas) : Le Royaume des Pays-Bas exprime sa gratitude à l'Envoyé spécial, M. Michel Kafando, et à l'Ambassadeur Jürg Lauber pour leur avis éclairé sur la situation au Burundi. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2018/1028) et saluons son annonce de soumettre au Conseil une série d'options sur le rôle des Nations Unies au Burundi. Je voudrais m'arrêter sur trois points : premièrement, le dialogue interburundais; deuxièmement, la situation concernant la sécurité, le

contexte socioéconomique et les droits de l'homme; et troisièmement, la voie à suivre.

Mon premier point porte sur l'état d'avancement du dialogue interburundais. Le Royaume des Pays-Bas souhaite exprimer son soutien au facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Benjamin Mkapa, et le féliciter de son action indéfectible en faveur d'un dialogue interburundais inclusif et satisfaisant. En dépit de ses efforts, les résultats du cinquième cycle du dialogue, qui s'est déroulé du 25 au 29 octobre dernier, ont été décevants. Nous partageons le constat du facilitateur : il est regrettable que le Gouvernement burundais se soit abstenu d'y participer et qu'en conséquence, de nombreuses divergences subsistent. La conclusion évidente est qu'il n'y a toujours pas de feuille de route pour les élections de 2020. Des questions importantes demeurent, telles que le retour de l'opposition extérieure et la sauvegarde des acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Cela m'amène à mon deuxième point. Le Royaume des Pays-Bas reste préoccupé par la situation concernant la sécurité, le contexte socioéconomique et les droits de l'homme au Burundi. Même si la situation sécuritaire globale s'est améliorée, le climat de répression continue de compromettre ce calme. Le dernier rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi (A/HRC/39/63) fait état de disparitions, de tortures et d'arrestations arbitraires. Il note également que les principaux auteurs de ces faits sont des acteurs gouvernementaux ou leurs auxiliaires, tels que les services nationaux de sécurité, la police et la milice Imbonerakure. Ces violations doivent cesser immédiatement et ne sauraient rester impunies. Par ailleurs, de nombreux Burundais affrontent un climat socioéconomique difficile. On dénombre 1,7 million d'habitants confrontés à une situation d'insécurité alimentaire. Quelque 378 000 réfugiés burundais se trouvent encore à l'étranger. Dans ce contexte, l'aide internationale revêt une importance vitale. Nous nous félicitons du leadership de l'Ambassadeur Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour continuer de prêter attention à cette question. Il est aussi essentiel que les partenaires du Burundi puissent continuer à apporter leur soutien.

Le Royaume des Pays-Bas maintient son ferme engagement comme partenaire pour le développement du Burundi. La porte du dialogue reste ouverte afin de résoudre les malentendus et de rétablir la confiance

mutuelle. C'est aussi le dialogue qui doit répondre à la suspension soudaine des organisations non gouvernementales internationales, qui porte un sérieux coup d'arrêt aux activités de développement du pays.

Mon dernier point concerne la voie à suivre. Aujourd'hui, le Conseil aborde la situation au Burundi pour la cinquième fois cette année. Il y a des signes encourageants, en particulier l'annonce que le Président Nkurunziza ne briguera pas de nouveau mandat. Les avancées sont cependant insuffisantes en ce qui concerne les points les plus consensuels et exprimés avec le plus de constance par le Conseil de sécurité, autant dans sa Déclaration du Président d'avril (S/PRST/2018/7) que dans sa déclaration à la presse d'août dernier, à savoir : premièrement, la nécessité d'un engagement actif et inconditionnel en faveur du dialogue mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), deuxièmement, la conclusion d'un accord entre les parties prenantes avant les élections de 2020, et troisièmement, la nécessaire reprise de la coopération entre le Burundi et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations unies et les observateurs de l'Union africaine. À l'heure actuelle, ces questions sont toujours en souffrance.

Le sommet ordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est évaluera la situation au Burundi à la fin du mois, alors que le compteur tourne et que le délai d'ici à 2020 se réduit. Les dirigeants de la région vont devoir relever le défi et sortir le processus politique de l'impasse dans laquelle il s'est enlisé. Ils ont un rôle clef à jouer pour déterminer la stabilité future du Burundi et de la région dans son ensemble. Le Royaume des Pays-Bas attend de la CAE un leadership et des orientations quant à la voie à suivre pour poursuivre le dialogue. Nous saluons donc l'offre de M. Benjamin Mkapa d'informer le Conseil à l'issue du sommet de la CAE, comme formulée dans sa lettre du 9 novembre.

Nous appelons l'Union africaine, l'ONU et les garants des Accords d'Arusha à soutenir activement la recherche d'une solution politique. Le dialogue inclusif reste l'unique voie pérenne vers le renforcement de la confiance nécessaire à des élections libres, équitables et se déroulant dans le calme en 2020.

Pour finir, j'aimerais faire écho aux paroles de M. Benjamin Mkapa : le Conseil ne doit pas se dessaisir de cette question.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber, de leurs exposés très importants et détaillés. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer le plein appui de la Pologne à tous les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Kafando, et la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, sous la direction avisée de l'Ambassadeur Lauber, pour assurer la paix, la stabilité et le développement au Burundi. Je voudrais me concentrer sur trois questions clefs, à savoir le processus politique, les droits de l'homme et la situation humanitaire et économique.

Premièrement, le processus politique. La Pologne salue tous les efforts que déploie la Communauté d'Afrique de l'Est et le facilitateur, M. Benjamin Mpaka pour faire avancer le dialogue interburundais. Nous déplorons vivement que le Gouvernement burundais n'ait pas saisi cette occasion pour avancer sur la voie de la réconciliation nationale et qu'il ait décidé de ne pas participer à la cinquième session de négociations. Il va sans dire que seul un processus politique inclusif est à même de garantir une solution durable et largement acceptable.

Il est grand temps que le Gouvernement burundais montre qu'il est disposé à un compromis politique et qu'il s'engage dans un véritable dialogue avec un éventail plus large de représentants de l'opposition. Cela est particulièrement important maintenant à l'approche de l'élection présidentielle de 2020, étant donné que c'est aux autorités qu'il incombe de veiller à ce que le processus électoral soit libre, régulier, transparent et véritablement inclusif.

Deuxièmement, s'agissant des droits de l'homme, je voudrais souligner que, de notre point de vue, cette question relève pleinement de la compétence du Conseil, conformément à la Charte des Nations Unies. On ne peut parler de paix et de sécurité sans parler de droits de l'homme et de développement. La Pologne reste vivement préoccupée par les rapports faisant état de violence politique et de violations continues des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits au Burundi. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de cas d'intimidation contre des membres de l'opposition, ainsi que par la réduction de l'espace politique et les restrictions imposées

aux médias indépendants, à la société civile et aux organisations non gouvernementales.

À la lumière de ce qui précède, nous prions instamment les autorités burundaises d'améliorer la bonne gouvernance, d'ouvrir l'espace civique et démocratique et de garantir la liberté de la presse durant la période qui précède les élections prévues pour 2020. Suite à la déclaration faite par l'Ambassadeur Lauber, nous voudrions appeler le Gouvernement burundais à signer rapidement le mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous demandons aussi aux autorités burundaises de coopérer pleinement avec la Commission d'enquête sur le Burundi mise en place par le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec d'autres mécanismes du Conseil des droits de l'homme, comme les rapporteurs spéciaux.

Troisièmement, s'agissant de la situation économique et humanitaire, l'impasse politique actuelle a une incidence négative. Si nous nous félicitons de la poursuite du processus d'un rapatriement librement consenti des réfugiés au titre de l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-Haut-Commissariat pour les réfugiés, d'autres initiatives sont nécessaires pour créer un environnement favorable au retour des réfugiés et à leur réintégration dans la société. La Pologne se félicite aussi du lancement d'un plan national de développement pour le Burundi, qui peut contribuer au développement socioéconomique du pays. Dans le même temps, nous apprécions les efforts que déploie à cet égard la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Enfin, la Pologne continue de croire que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi reste le principal instrument pour la paix et la stabilité au Burundi et dans la région des Grands Lacs tout entière. Le pays exige toujours l'attention particulière du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous invitons l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et, en particulier, les garants de l'Accord d'Arusha à rester engagés à aider les Burundais à parvenir à un règlement politique durable avant l'élection présidentielle et à remédier aux causes de l'instabilité dans cette partie du continent africain.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. Michael Kafando de son exposé sur la situation politique qui prévaut au Burundi. Nous remercions aussi l'Ambassadeur Jürg Lauber de son exposé sur la coopération socioéconomique entre le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux. Nous suivons de près l'évolution de

la situation politique au Burundi et nous sommes très encouragés par le fait que la situation au plan de la sécurité dans le pays continue d'être stable.

À la suite de la déclaration faite par le Président burundais Pierre Nkurunziza le 7 juin, nous avons bon espoir que la prochaine étape serait la relance du dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), avec la participation de toutes les parties prenantes, pour sortir le pays de l'impasse politique. Nous partageons la préoccupation exprimée dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1028) concernant l'absence d'avancées dans le dialogue interburundais, qui devait être lancé du 24 au 29 octobre.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, l'impasse politique au Burundi ne peut être réglée que par un dialogue pacifique, inclusif et consensuel. En conséquence, une décision sur l'avenir du dialogue interburundais, qui a été facilité par la CAE avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et sur la base de la Constitution burundaise, demeure cruciale à la lumière des élections nationales de 2020 au Burundi, qui approchent à grands pas. À cet égard, il importe que le Gouvernement burundais coopère avec la communauté internationale en se fondant sur une stratégie réaliste visant à appuyer des institutions solides et à créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles et à la consolidation des acquis récents, sans retomber dans la violence du passé. Toutes les parties burundaises doivent faire preuve d'un esprit de compromis afin d'assurer une paix et une stabilité durables au-delà de 2020. Il importe que le Gouvernement burundais, quant à lui, coopère avec la communauté internationale dans un esprit d'ouverture, en expliquant le plan visant à créer un environnement propice à la tenue d'élections libres et régulières en 2020, ainsi que l'engagement à respecter l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Le Conseil doit explorer de nouvelles voies de collaboration avec le Burundi. Il est temps que le Secrétaire général s'engage pleinement dans une coopération avec la CAE et l'Union africaine. À cet égard, nous prenons note de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un débat de fond afin d'examiner l'état du processus politique à ce jour, d'en tirer les enseignements et de décider de la voie à suivre. Nous espérons que la CAE fera preuve d'initiative

dans ce domaine et proposera des solutions créatives mais réalisables.

Enfin, tout en saluant et en encourageant l'action menée par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui sert de passerelle pour le dialogue entre le Burundi et la communauté internationale, nous demandons à la communauté internationale de faire davantage pour atténuer les difficultés socioéconomiques et pour remédier aux problèmes humanitaires du peuple burundais.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, pour la qualité de son exposé. Elle remercie également l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour sa communication sur l'évolution de la situation socioéconomique au Burundi.

Mon pays salue tous les efforts déployés par le facilitateur en vue de garantir l'inclusivité du dialogue politique interburundais. Toutefois, il note avec regret l'absence du Gouvernement burundais et de certains acteurs politiques à la cinquième session de ces pourparlers, tenue du 24 au 29 octobre à Arusha, en Tanzanie. Ma délégation exhorte donc toutes les parties prenantes à reprendre leur place dans le processus politique et à créer les conditions du retour définitif de la stabilité dans le pays.

La Côte d'Ivoire salue en outre l'engagement de M. Yoweri Museveni et de M. Benjamin Mkapa, respectivement médiateur et facilitateur. Elle leur exprime toute son appréciation pour leurs efforts en faveur de la paix et de la stabilité au Burundi. À cet égard, elle appuie la proposition du facilitateur d'élaborer un document consensuel, en vue de son examen par le médiateur et les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), lors du prochain sommet de l'organisation, prévu le 30 novembre à Kampala, incluant les recommandations des feuilles de route de Kayanza, au Burundi, et d'Entebbe, en Ouganda, formulées par le Gouvernement et par l'opposition.

La question humanitaire et les droits de l'homme au Burundi constituent des sujets de préoccupation pour ma délégation, en dépit de l'amélioration de la situation sécuritaire. La Côte d'Ivoire invite le Gouvernement burundais à faire la lumière sur les allégations de violations des droits de l'homme au Burundi relevées par

le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ainsi que par la Commission d'enquête sur le Burundi du Conseil des droits de l'homme. Elle l'encourage, à cet effet, à engager un dialogue constructif avec cette commission, dans la perspective de la mise en œuvre des recommandations formulées par ladite commission, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, et à reprendre les négociations avec le HCDH pour la signature du Mémorandum d'accord sur la coopération avec l'institution.

Par ailleurs, mon pays salue les autorisations accordées le 9 novembre à 25 organisations non gouvernementales internationales, et les exhorte à accélérer le processus de délivrance des agréments pour faciliter la reprise effective du programme de rapatriement volontaire des réfugiés. Il appelle, en outre, la communauté internationale et les donateurs à accroître leurs contributions au financement du plan d'intervention humanitaire de 2018 pour le Burundi, afin de permettre l'amélioration de l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire appelle la communauté internationale à maintenir son soutien aux initiatives de la CAE, du médiateur ainsi que du facilitateur du dialogue politique interburundais, lors des prochaines étapes du processus devant conduire à la préparation des élections crédibles et apaisées prévues en 2020. Elle adresse ses félicitations à M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour le travail accompli dans un contexte difficile, et lui réitère son soutien à toutes les initiatives en faveur de la paix et de la stabilité au Burundi.

M. Elé Ela (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, de son excellent exposé sur la situation au Burundi. Nous nous félicitons également de la présence du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l'Envoyé spécial, décrits dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1028), qui traduit le travail assidu mené par M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, et par M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, respectivement médiateur et facilitateur du dialogue entre les parties burundaises. Ce rapport actualisé met en lumière et contextualise la situation actuelle dans le pays, à la suite du référendum constitutionnel du 17 mai dernier, qui

a bénéficié d'un soutien populaire important et vaste. Nous prenons note de tous les efforts déployés par les acteurs impliqués dans le processus politique en cours en ce qui concerne les élections législatives de 2020 et la nomination de nouveaux membres à la Commission électorale nationale indépendante. Nous encourageons le Gouvernement et tout un chacun à continuer de favoriser le dialogue afin que les Burundais prennent leur destin en main.

La Guinée équatoriale appuie les efforts que déploie la communauté internationale pour rechercher une solution pacifique aux conflits; c'est pourquoi nous appuierons toute action visant à consolider la paix et à rétablir la légitimité internationale par le dialogue. Pour ces raisons, nous continuons d'encourager et d'inciter le Gouvernement, les partis politiques, la société civile et les acteurs nationaux concernés à continuer de renforcer le dialogue en vue du déroulement pacifique des activités politiques et de la préparation des élections de 2020, afin qu'elles soient crédibles, transparentes, inclusives et que les femmes y participent pleinement.

Nous estimons que le respect des principes de l'Accord d'Arusha inclus dans la nouvelle Constitution, les recommandations du négociateur et le dialogue interburundais, confirmé par les résultats du référendum constitutionnel, doivent servir de base au dialogue politique et garantir le bon déroulement des élections dans un climat de paix, d'harmonie et de sécurité qui doit régner pendant le processus électoral mais aussi durant la période post-électorale.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, nous prenons note de leur amélioration continue et saluons les progrès observés après la signature de l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a permis le retour volontaire de réfugiés, principalement de Tanzanie, du Kenya, d'Ouganda et de République démocratique du Congo. Cet accord exprime la détermination du Gouvernement à continuer d'œuvrer à la protection et à la promotion des droits de l'homme. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement à promouvoir la cohésion sociale, et l'exhortons à lutter contre l'impunité et à prendre des mesures à cet égard, pour que les responsables de crimes et de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire rendent des comptes devant la justice.

La Guinée équatoriale a toujours cru au travail de médiation de toutes les organisations internationales, régionales et sous-régionales et n'a cessé de l'appuyer, ainsi qu'au travail des acteurs politiques pour la sortie

négociée du conflit et pour orienter le processus politique au Burundi, dans le cadre des principes et valeurs démocratiques, en donnant la primauté au respect de la souveraineté du pays et au respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit en tant qu'éléments essentiels de l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, ainsi qu'au respect des fondements établis dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la résolution de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en date du 4 novembre 2016, sur la situation des droits de l'homme en République du Burundi, afin de faciliter la protection des civils, de freiner l'impunité et d'offrir des garanties pour l'exercice des libertés fondamentales. Dans cette veine, nous exhortons tous les acteurs politiques burundais à continuer de déployer des efforts pour rétablir et renforcer la confiance, qui facilitent le dialogue national franc, inclusif et transparent.

Par ailleurs, qu'il me soit permis de saluer la décision, rendue publique le 7 juin par le Président du Burundi, qu'il ne se présenterait pas à sa réélection aux élections de 2020, et l'initiative prise par le Gouvernement burundais de financer lesdites élections. Ces faits manifestent leur volonté de renforcer la démocratie et le retour à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le pays et dans la région. Il en va de même pour leur contribution de contingents aux opérations de maintien de la paix.

Nous saisissons cette occasion pour lancer un vibrant appel à la communauté internationale afin qu'elle continue d'appuyer résolument le Gouvernement et les autres parties directement impliquées dans la promotion de mesures de confiance, pour garantir un environnement propice à des élections pacifiques, et de soutenir l'attachement à la Constitution et à la feuille de route jusqu'au transfert pacifique du pouvoir dans une ambiance de paix et de concorde nationale.

Enfin, la Guinée équatoriale se félicite du lancement du plan national de développement du Burundi, qui peut offrir de nouvelles voies de participation, et, compte tenu des recommandations de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans le rapport sur la situation socioéconomique au Burundi (S/2018/1028), nous pensons que l'effort renouvelé qui est nécessaire pour rétablir la confiance entre le Gouvernement burundais,

d'une part, et la communauté des donateurs et des partenaires de développement, d'autre part, est crucial pour l'établissement de liens plus étroits favorisant la lutte contre la pauvreté et l'ignorance, qui sont un terreau fertile pour l'instabilité.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber, de la Suisse, de leurs exposés édifiants. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Albert Shingiro, le Représentant permanent du Burundi, dans la salle du Conseil de sécurité.

En tant que membre observateur de l'Union africaine, nous nous associons aux déclarations faites par la troïka africaine – l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale – dont les représentants sont déjà intervenus aujourd'hui.

Sur le volet politique, nous notons sous un jour positif les réalisations récentes au Burundi, notamment la réunion politique tenue à Kayanza le 3 août et la nomination de membres de la Commission électorale nationale indépendante. L'adoption de la feuille de route de Kayanza de 2018 est une indication positive de l'engagement constructif du Gouvernement et d'autres parties prenantes politiques. Nous espérons que la feuille de route qui a été signée sera suivie de mesures collectives prises par tous les Burundais.

Nous nous félicitons de la décision du Président du Burundi, S. E. M. Pierre Nkurunziza, de ne pas présenter sa candidature à sa réélection en 2020, ce qui aide à apaiser les tensions politiques. Cette mesure va certainement favoriser la pérennisation de la paix, de la sécurité et de la démocratie dans le pays. Nous encourageons les autorités nationales à poursuivre leurs efforts pour préserver l'ordre constitutionnel dans le pays et édifier des institutions démocratiques dans l'esprit et dans la lettre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.

Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès dans le dialogue inclusif interburundais et nous exhortons tous les acteurs politiques à le poursuivre en y participant sérieusement. Ce processus conduit par les Burundais eux-mêmes doit se dérouler dans un climat de confiance et de consensus national, avec la participation de toutes les parties prenantes politiques, pour assurer une paix durable. Un dialogue politique

constructif et inclusif est le moyen le plus important et la seule façon viable de régler de manière pacifique la situation politique au Burundi. Il doit être mené dans une ambiance de tolérance et de modération.

Nous soulignons également l'importance des efforts résolus de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est dans la facilitation du processus politique au Burundi. Nous encourageons les organisations régionales et sous-régionales et les garants de l'Accord d'Arusha à redoubler d'efforts et à contribuer à une solution politique, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Burundi.

Nous saluons les activités du facilitateur, S. E. M. Benjamin William Mkapa, troisième et ancien Président de la Tanzanie, et du médiateur, S. E. M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, ainsi que de l'équipe du groupe de travail technique mixte dans la promotion des mesures de confiance. Nous devons continuer d'encourager des solutions africaines, dirigées par les Africains, aux problèmes africains. Nous soulignons aussi l'importance du respect des libertés et droits fondamentaux de tous les citoyens et réaffirmons la responsabilité principale du Gouvernement burundais d'assurer la sécurité et, ainsi, de protéger sa population.

Dans le même temps, tandis que la situation en matière de sécurité est globalement calme au Burundi, les problèmes d'un grand nombre de personnes déplacées, de réfugiés et de personnes ayant besoin d'assistance doivent être abordés par la communauté internationale. Ces personnes nécessitent également l'attention des partenaires bilatéraux et multilatéraux et des institutions financières. De tels efforts collectifs sont requis pour des investissements dans le développement, qui doivent être entrepris avec rigueur. En effet, il ne peut y avoir de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir de développement sans sécurité. Nous proposons d'utiliser ce lien comme l'un des trois grands éléments de la stratégie conjointe visant à prévenir et à traiter les conflits en Afrique et ailleurs, de concert avec une approche régionale restructurée et fondée sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies.

Nous félicitons également les pays d'accueil de la région de leur aide au rapatriement des réfugiés, qui doit être volontaire et conforme aux principes du respect et de la dignité, tels que consacrés dans le droit international et le droit relatif aux droits de l'homme. La coordination étroite entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres entités sous-régionales, si elle est

mise en œuvre efficacement, peut avoir des incidences importantes sur les dimensions politique et humanitaire.

Pour conclure, nous notons les efforts déterminés du Gouvernement burundais pour stabiliser la situation économique dans le pays, notamment l'adoption du plan national de développement. Nous devons aider la nation à relever ses défis économiques actuels. Ce document peut devenir la base du renforcement de la confiance entre le Burundi et ses partenaires. Nous saluons aussi le rôle important joué par la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et par le système des Nations Unies pour aborder les difficultés actuelles au Burundi; le soutien des partenaires internationaux est crucial à cet égard.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier d'entrée de jeu l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, M. Jürg Lauber, de leurs exposés précieux, dans lesquels ils nous ont informés des évolutions récentes au Burundi.

Aujourd'hui, dans ma déclaration, je vais me concentrer sur quatre questions principales.

Premièrement, s'agissant de la situation politique, la République du Burundi connaît des évolutions politiques remarquables, notamment le référendum constitutionnel du 17 mai. La situation dans le pays est relativement calme et bien meilleure qu'en 2015. Nous espérons que ce calme régnera au Burundi jusqu'à la tenue des élections présidentielles en 2020, qui, nous l'espérons, incluront toutes les catégories de la population burundaise et bénéficieront de la participation de tous les partis politiques. Nous espérons aussi que les élections seront libres, honnêtes, transparentes et crédibles et que la liberté d'expression y sera garantie, de même que la participation des acteurs de la société civile, y compris les jeunes et les femmes, ainsi que des organisations régionales et internationales.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et par la Communauté d'Afrique de l'Est pour parvenir à une solution pacifique à la situation politique et à la situation en matière de sécurité en République du Burundi, ce qui serait réalisé au moyen d'un dialogue global fondé sur l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000, et sur la Constitution du pays. Nous sommes également très reconnaissants au Président ougandais, M. Museveni, et à M. Mkapa, respectivement

médiateur et facilitateur du dialogue politique, des efforts qu'ils déploient.

Il ne fait aucun doute que les échanges entre le Gouvernement burundais et les organisations internationales et régionales telles que l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sont importants et riches d'implications susceptibles de conduire à la stabilité souhaitée. Cette collaboration est considérée comme un des principaux facteurs de succès dans la quête d'une solution durable avant l'élection présidentielle de 2020. Nous sommes tout à fait convaincus que le dialogue interburundais contribuera grandement à faciliter le processus politique et que ses incidences positives se répercuteront sur la sécurité, la conjoncture économique et les conditions de vie dans le pays.

Par ailleurs, les efforts de réconciliation du Gouvernement, la promotion de la tolérance entre toutes les parties burundaises et l'appel à la réconciliation nationale auront des répercussions positives qui contribueront sans aucun doute à régler la crise politique au Burundi. Je pense notamment à la libération de certains prisonniers politiques qui avaient été appréhendés pendant les violences de 2015.

Deuxièmement, les conditions de sécurité en République du Burundi s'améliorent même si certains groupes armés poursuivent leurs agissements violents. Nous espérons que la sécurité continuera de s'améliorer et que le Gouvernement en profitera pour intensifier les efforts de dialogue national et pour rassembler tous les partis politiques, tout en veillant à ce que le scrutin de 2020 soit crédible et se déroule sans violence et dans la sécurité. Nous espérons que les conclusions du sommet des chefs d'État de la CAE, qui se tiendra à la fin du mois, contribueront à consolider la situation sécuritaire, à faire avancer le dialogue interburundais et à identifier un mécanisme propre à faciliter la réconciliation nationale, en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire en République du Burundi, elle a beau s'être améliorée par rapport à 2017, notamment avec le recul de l'insécurité alimentaire, elle reste toutefois préoccupante. Près de 1,7 million de personnes ont désespérément besoin d'une aide humanitaire, tandis que les violations des droits de l'homme se poursuivent, accompagnées de meurtres et de violences. Ces agissements sont contraires aux principes des droits de l'homme et du droit international, et nous appelons à ce

qu'il y soit mis fin et à faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes et soient traduits en justice dès que possible.

Quant à la situation des réfugiés, après la signature de l'accord tripartite entre la Tanzanie, le Burundi et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous nous félicitons que les réfugiés rentrent progressivement volontairement au Burundi et nous réaffirmons que le Gouvernement doit intensifier ses efforts pour garantir la réinsertion socioéconomique des personnes déjà rentrées, ainsi que pour faire en sorte que les réfugiés restants puissent regagner leurs foyers et régions d'origine.

Quatrièmement, nous soulignons que le développement socioéconomique est un facteur clef pour tout Gouvernement souhaitant assurer le développement et le progrès de sa société vers un avenir sûr et radieux. L'adoption du plan national de développement décennal par le Gouvernement burundais le 22 août est un pas dans la bonne direction et favorise une coopération véritable entre toutes les factions de la communauté burundaise, dans l'intérêt de tous. Nous espérons donc que le plan de développement se traduira par des progrès concrets de l'économie burundaise et contribuera à une plus grande stabilité de la sécurité et de la conjoncture économique, de sorte que ses incidences positives améliorent le niveau de vie du peuple burundais.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, de son important exposé ainsi que l'Ambassadeur Jürg Lauber de nous avoir informé de sa récente visite dans le pays, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Pérou souligne l'importance du dialogue interburundais et espère que le Gouvernement reconsidérera sa position selon laquelle, en vertu de la nouvelle Constitution, ce dialogue n'a plus lieu d'être, ce qui l'avait poussé à ne pas prendre part au dernier cycle de pourparlers. Nous pensons qu'un processus inclusif de dialogue ouvert à tous est indispensable pour améliorer la situation politique et instaurer une paix durable au Burundi.

À cet égard, nous soulignons qu'il importe que l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route de Kayanza de 2018, concernant l'organisation des élections générales de 2020, mobilise toutes les forces

politiques du pays. Nous estimons également qu'il importe d'accélérer le dialogue entre le Gouvernement et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin que ce dernier puisse reprendre ses activités au Burundi, dans un contexte où les signalements de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits persistent.

D'autre part, nous tenons à saluer les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer l'économie du pays grâce au plan national de développement, dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable et, ainsi, de remédier aux causes profondes du conflit et d'instaurer une paix durable. Nous soulignons qu'il importe que la communauté internationale appuie ce plan, qui vise à promouvoir le développement des zones rurales du Burundi en abordant la gouvernance, la gestion durable de l'environnement et la planification de l'utilisation des sols. Nous saluons là encore le travail de l'Ambassadeur Lauber et de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Enfin, nous pensons qu'il est important que le Conseil suive de près l'évolution de la situation dans le pays et que les organisations régionales et les pays voisins les accompagnent plus étroitement, afin de mettre en place un climat propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes et inclusives en 2020.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Kafando des informations actualisées qu'il nous a présentées et l'Ambassadeur Lauber de nous avoir informés de son voyage au Burundi et dans la région et d'avoir formulé des recommandations très claires. Je me félicite également du dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/1028), qui contient de précieuses informations factuelles sur la situation qui règne actuellement au Burundi, et nous attendons avec intérêt d'examiner l'ensemble des options que le Secrétaire général présentera au Conseil sur le rôle que les Nations Unies peuvent continuer de jouer au Burundi.

Le Royaume-Uni considère, comme le Secrétaire général et tant d'autres membres du Conseil ici aujourd'hui, que le dialogue interburundais mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), est la seule option viable à même de garantir des élections ouvertes à tous en 2020. Nous prenons également acte du rôle important que joue l'Union africaine en appuyant les efforts de la CAE à cet égard. Nous félicitons la CAE de sa mobilisation jusqu'ici, ainsi que des efforts de l'ancien Président Mkapa, facilitateur de la CAE, et de l'Envoyé spécial Kafando, en dépit

des nombreux obstacles qui entravent les progrès. Il y a encore un long chemin à parcourir avant que des élections inclusives, régulières et crédibles puissent avoir lieu en 2020, et la crédibilité de ces élections sera indispensable pour assurer la stabilité du Burundi. Les citoyens doivent pouvoir se fier à leur processus politique pour en accepter les résultats.

C'est pourquoi nous partageons la déception du représentant du Pérou et de nombreux autres orateurs ici aujourd'hui devant le fait que le Gouvernement burundais n'a pas pris part au cinquième cycle du dialogue interburundais. Sa participation est cruciale si l'on veut que ce processus soit couronné de succès. Nous invitons donc la CAE à redoubler d'efforts pour rester mobilisée et à continuer de promouvoir un dialogue inclusif concret. Une feuille de route harmonisée, qui recueille l'adhésion de toutes les parties et préserve les acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, est cruciale. Nous espérons que le sommet des chefs d'État de la CAE délibérera sur la manière d'y parvenir. Nous appelons également le Gouvernement et ses alliés à poursuivre le dialogue avec la région et, ce faisant, à envoyer un signe clair de sa détermination sans faille à régler la crise politique actuelle.

Nous restons profondément préoccupés par le fait que les violations des droits de l'homme, les atteintes à ces droits et les crimes connexes se seraient poursuivis depuis notre dernière séance d'information en août (S/PV.8325), et l'Envoyé spécial a lui-même mentionné ce problème dans son exposé. La récente suspension des activités des organisations non gouvernementales (ONG) internationales est très alarmante. Ces ONG aident les plus désavantagés et les plus vulnérables au Burundi, notamment des réfugiés et des personnes victimes de maladies infectieuses. La situation humanitaire ne pourra que se détériorer sans l'intervention de ces acteurs. Par conséquent, nous espérons que l'enregistrement de ces ONG pourra se poursuivre sans délai.

Je tiens aussi à abonder dans le sens de mon collègue polonais qui a évoqué le caractère primordial des questions des droits de l'homme pour le travail du Conseil de sécurité. Cette année, le Prince Zeid Ra'ad Al-Husseini, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a déclaré que les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits étaient bien souvent comme le canari dans la mine de charbon lorsqu'il s'agit de prédire un conflit; il est donc très important que le Conseil demeure saisi de ces

questions. Je relève aussi que nombre d'intervenants ont évoqué le rôle que doit jouer le Conseil des droits de l'homme au Burundi. J'exhorte donc le Gouvernement burundais à coopérer pleinement avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

À la lumière du rapport du Secrétaire général et de la discussion d'aujourd'hui, il est clair que le Burundi doit demeurer inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Les conditions de sécurité se sont certes améliorées mais les attaques armées se poursuivent et nous sommes vivement préoccupés par la crise politique, la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme, qui comme nous l'avons vu à maintes reprises, sont bien souvent à l'origine de conflits et doivent donc être gérées par le Conseil.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. Kafando, et l'Ambassadeur Lauber pour leurs exposés. Nous avons grandement apprécié le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi en date du 15 novembre (S/2018/1028), soumis conformément à la résolution 2303 (2016). Nous attendons avec intérêt le prochain rapport écrit.

Les États-Unis sont déçus, comme bien d'autres pays, par le fait que le Gouvernement burundais n'ait pas participé à la cinquième session du dialogue interburundais organisé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en octobre. Parmi les raisons citées pour son absence, le Gouvernement a dit qu'il ne pourrait pas être présent compte tenu d'une période de deuil national à la mémoire de héros nationaux : le Prince Rwagasore et le Président Ndadaye. Nous pensons quant à nous que la meilleure façon d'honorer leur mémoire est de chercher à combler les fractures politiques au Burundi et à ouvrir la voie à la paix et au développement durable dans le pays. À leur manière et en leur temps, ces deux hommes ont cherché à promouvoir une compréhension commune pour conduire à l'indépendance, à la paix et au développement, et ils ont inspiré des millions de Burundais, suscitant pour nous tous un espoir pour l'avenir du Burundi.

Nous nous félicitons des efforts en faveur du dialogue déployés par le facilitateur de la CAE et par l'ancien Président, M. Benjamin Mkapa, pour trouver un consensus sur la feuille de route pour les élections de 2020. Nous encourageons le Gouvernement burundais et les partis de l'opposition à renouveler leur engagement en faveur du dialogue pour obtenir un consensus sur

cette feuille de route. À l'issue de la cinquième session du dialogue, nous encourageons également les dirigeants de la région à envoyer un signal clair de leur engagement et de leur appui continu en faveur d'élections libres, justes et crédibles en 2020.

La situation au Burundi a sapé les progrès importants réalisés grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Nous encourageons les garants de l'Accord d'Arusha à renouveler leur engagement diplomatique pour soutenir cet accord. Par ailleurs, nous prenons acte du rapport du Secrétaire général qui indique que l'ONU continue de recevoir des allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits. Nous sommes particulièrement préoccupés par la découverte de plus de 45 corps à travers le pays à la suite de plusieurs attaques, meurtres et disparitions. Nous restons aussi très préoccupés par les restrictions sur l'espace civil et politique au Burundi, notamment pour les médias, et par l'utilisation de peines de prison très fortes pour intimider les défenseurs des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état du rôle croissant de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, dans ces violations de droits de l'homme.

Nous sommes très préoccupés par les attaques transfrontalières présumées perpétrées par des individus ou des groupes opérant le long de la frontière entre le Burundi et le Rwanda. La situation reste instable et nécessite l'attention du Conseil à l'approche des élections. Nous sommes également préoccupés par les dispositions constitutionnelles adoptées cette année qui imposent des restrictions à l'opposition, et nous demandons au Gouvernement burundais de respecter les droits des membres de l'opposition. Parallèlement nous encourageons les acteurs de l'opposition à s'engager à participer sans violence aux élections de 2020. C'est dans cet esprit que nous renouvelons notre appel au Gouvernement burundais pour reprendre sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La décision du Gouvernement burundais d'interdire l'accès au pays à trois membres de la commission d'enquête de l'ONU en les jugeant persona non grata est un autre exemple d'un refus prolongé de coopérer avec l'ONU sur les questions relatives aux droits de l'homme, et ce malgré la prolongation d'un an du mandat de la commission.

Les États-Unis demeurent également profondément préoccupés par la suspension par le Gouvernement burundais de toutes les organisations

non gouvernementales (ONG) internationales. Cette décision a nui à des initiatives de longue date visant à améliorer les conditions de vie de la population burundaise, notamment des programmes de prévention et de traitement du paludisme, du VIH/sida et de la malnutrition. Nous comprenons que plus de 30 ONG ont vu leur suspension levée et nous exhortons le Gouvernement burundais à lever toutes les suspensions restantes pour assurer la continuité des services vitaux au peuple burundais.

Le Conseil fait preuve d'une forte volonté de collaborer avec le Gouvernement burundais et la région pour panser les vieilles blessures et bâtir un avenir meilleur. Les élections représentent une occasion évidente pour les dirigeants burundais de rétablir leurs relations avec la communauté internationale en s'engageant de bonne foi dans un processus politique qui inclut tous les Burundais. Nous espérons qu'ils saisiront cette occasion.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Lauber et à l'Envoyé spécial Michel Kafando de retour au Conseil de sécurité aujourd'hui, et les remercier de leurs exposés très utiles. Ils peuvent tous deux compter sur notre ferme appui dans l'accomplissement de leurs importantes tâches. Nous nous félicitons également des informations solides et complètes figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1028), et nous réjouissons de la présence du Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Shingiro.

Depuis la crise de 2015, la situation au Burundi s'est améliorée et est maintenant, comme l'a dit l'Envoyé spécial, relativement calme. Toutefois, les rapports faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, d'actes de violence et d'intimidation, et de restriction de l'espace démocratique se poursuivent. La situation humanitaire et socioéconomique est catastrophique et se détériore. La méfiance et les divisions restent profondes, dans la société burundaise, mais aussi avec ses voisins et ses partenaires internationaux.

Il est donc profondément décevant d'apprendre que, depuis notre dernière séance (voir le S/PV.8325), le Gouvernement n'a pas participé à la cinquième session du dialogue interburundais à Arusha. Il a choisi de se lancer dans une confrontation avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU plutôt que d'engager un dialogue. Par ailleurs, il n'existe toujours

aucun mémorandum d'accord en vigueur pour les observateurs de l'Union africaine ou pour une reprise de la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il est également décevant d'apprendre que les activités d'organisations non gouvernementales internationales ont été soudainement, bien que temporairement, suspendues. Cette tendance à la confrontation doit changer si nous voulons éviter une répétition de la crise de 2015. Le rétablissement de la confiance est urgent et essentiel, notamment en vue des préparatifs pour la tenue d'élections pacifiques et crédibles en 2020.

Comme d'autres l'ont déclaré aujourd'hui, un dialogue politique inclusif entre toutes les parties prenantes demeure le seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité au Burundi. Les mesures de renforcement de la confiance entre toutes les parties restent absolument essentielles. Il importe à cet égard de poursuivre la consolidation des progrès accomplis dans le cadre du dialogue interburundais, notamment en faisant en sorte que les femmes soient représentées dans ce dialogue. Les réalisations de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ont posé les bases de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Burundi et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Elles doivent être préservées.

À cet égard, la poursuite des efforts régionaux est d'une importance critique. Nous saluons le Président Museveni, médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), et l'ancien Président Mkapa, facilitateur du dialogue interburundais, pour leurs efforts inlassables. Nous attendons maintenant avec intérêt les recommandations du Président Mkapa sur la voie à suivre, y compris la feuille de route conjointe prévue pour les élections. Nous croyons fermement que les efforts de médiation menés par la CAE doivent se poursuivre, et nous attendons avec intérêt les résultats du sommet de la CAE à la fin de ce mois. L'Union africaine a également un rôle important à jouer, notamment au titre de l'appui à la CAE, et nous nous félicitons de sa récente visite à Bujumbura. Nous réaffirmons la nécessité de signer le mémorandum d'accord afin que les observateurs de l'Union africaine puissent travailler efficacement et atteindre leurs objectifs.

L'attention, l'appui et l'engagement continus de la communauté internationale sont essentiels. Le lancement du plan national de développement ancré dans les objectifs de développement durable est bienvenu et offre une occasion d'engagement et de dialogue socioéconomique. À cet égard, les

efforts de la Commission de consolidation de la paix, siégeant en formation Burundi sous la présidence de l'Ambassadeur Lauber, doivent être activement encouragés. La Commission de consolidation de la paix offre une plateforme exceptionnelle pour le dialogue et peut contribuer à une compréhension commune de la situation politique et socioéconomique, ainsi que des besoins urgents en matière de consolidation de la paix.

L'appui et la présence de la communauté internationale au Burundi sont essentiels et contribueront notamment à l'instauration de la confiance. L'équipe de pays des Nations Unies demeure un partenaire fondamental et il est donc important d'achever le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Nous appelons le Gouvernement à coopérer avec tous les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. La présence du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sera cruciale pour assurer une surveillance objective des droits de l'homme et renforcer les capacités en la matière, et nous espérons que le mémorandum d'accord pourra être conclu rapidement. Il est également important de poursuivre les efforts pour que les organisations non gouvernementales internationales soient autorisées à revenir et à reprendre leur important travail humanitaire.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, la situation au Burundi demeure fragile, ce qui a également des incidences sur la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit poursuivre sa coopération constructive et continuer d'appuyer les efforts régionaux. Ensemble, nous devons continuer d'encourager et de faciliter un dialogue national véritable et ouvert à tous, veiller au respect des droits de l'homme, mettre fin à la violence et promouvoir l'ouverture de l'espace politique. Ce n'est qu'en progressant sur tous ces fronts que des élections pacifiques et crédibles pourront avoir lieu en 2020 et que la stabilité, la paix et la prospérité à long terme pourront être instaurées.

Je voudrais adresser mes observations finales à l'Ambassadeur Shingiro. Les portes d'un partenariat constructif avec la région et avec l'ensemble de la communauté internationale pour aider le Burundi dans ses efforts nationaux sont ouvertes. La Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, l'ONU, y compris la Commission de consolidation de la paix, et l'Union européenne offrent toutes des possibilités de coopération internationale constructive. Pour aller de l'avant, un appui international sera nécessaire pour instaurer la

confiance et surmonter les profondes divisions qui existent. C'est pourquoi nous exhortons le Burundi à tirer parti de toute cette bonne volonté et à entamer une nouvelle ère de coopération.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix l'Ambassadeur Lauber.

La situation actuelle au Burundi est globalement calme. Le Gouvernement burundais s'emploie à promouvoir le processus politique, à mettre en œuvre l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et à maintenir la paix et la stabilité intérieures. Des progrès importants ont été enregistrés. Un grand nombre de réfugiés sont rentrés chez eux. Plus de 20 partis politiques burundais ont élaboré ensemble une feuille de route pour les élections qui se tiendront en 2020 et la Commission électorale nationale indépendante a été créée conformément à la nouvelle Constitution. La dynamique de réconciliation nationale, la cohésion sociale et l'inclusion politique ne cessent de se renforcer.

La Chine se félicite de ces progrès, qui démontrent amplement que le Gouvernement et le peuple burundais ont la pleine capacité et la volonté de régler de manière indépendante leurs problèmes politiques internes et de maintenir la paix et la stabilité dans leur pays. La communauté internationale doit respecter pleinement l'appropriation et la direction du Burundi dans la gestion de ses propres affaires et respecter sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. S'agissant des questions relatives aux élections et au processus politique, en particulier, la communauté internationale doit respecter sans réserve le choix du Gouvernement et du peuple burundais.

La Chine salue les efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour assurer la médiation dans le processus politique burundais. Nous espérons que les acteurs régionaux concernés continueront à renforcer leurs contacts et leurs consultations avec le Gouvernement burundais et à lui fournir une assistance constructive.

La Chine signale qu'au cours du débat général de l'Assemblée générale, le Ministre burundais des affaires étrangères a déclaré que la situation politique et sécuritaire actuelle dans le pays était tout à fait calme, stable et entièrement maîtrisée et que, de ce fait, elle avait depuis longtemps cessé de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales ou régionales (voir A/73/PV.14). Il a également estimé que le Burundi devait être retiré de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit tenir compte du point de vue du Burundi, considérer la situation du pays d'une manière globale, juste et objective, et procéder aux ajustements nécessaires en temps voulu, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, afin d'envoyer un message positif.

Dans le même temps, en raison de la suspension de la coopération et de l'assistance de certains pays et organisations, le Burundi se heurte à des difficultés dans le domaine de son développement socioéconomique et sur le plan humanitaire. Comme l'a souligné l'Ambassadeur Lauber, le développement est la garantie de la paix. En effet, la paix, la stabilité et les progrès dans le processus politique au Burundi ne seront pas possibles sans le développement socioéconomique. La communauté internationale doit donc continuer à apporter son soutien et son assistance au Burundi en fonction de ses besoins. Nous appelons les institutions et les organisations internationales compétentes à reprendre dès que possible leur coopération économique avec ce pays et à appuyer son développement.

La Chine se félicite de l'élaboration par le Gouvernement burundais d'un plan national de développement décennal, qui non seulement fixe la ligne du pays pour les années à venir, mais fournit également des orientations relatives à l'assistance internationale au Burundi. Nous espérons que la communauté internationale et les partenaires internationaux du Burundi honoreront leurs engagements par des mesures opportunes, adapteront leur assistance au plan de développement du Burundi et donneront la priorité à l'appui dans des domaines tels que l'agriculture, les infrastructures, l'éducation et la protection de l'environnement.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix sont des passerelles importantes entre le Burundi et la communauté internationale. Nous espérons qu'ils continueront à tirer parti de leurs avantages respectifs et à renforcer leurs contacts et leurs consultations

avec le Gouvernement burundais. Comme toujours, ils peuvent compter sur le soutien de la Chine pour aller de l'avant. Le Gouvernement chinois a toujours soutenu le processus de paix au Burundi et fourni une assistance à la reconstruction nationale du pays dans la limite de nos capacités. Conformément à l'engagement que nous avons pris au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine a récemment fourni 300 millions de yuans d'aide gratuite et 50 millions de yuans d'aide alimentaire humanitaire au Gouvernement burundais. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement durable au Burundi.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, Monsieur le Président, je souhaite tout naturellement vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Ma délégation souhaite également remercier tous les membres du Conseil qui n'ont jamais cessé de soutenir le respect des principes de la Charte des Nations Unies dans le traitement de la situation au Burundi devant le Conseil. Nous leur en sommes très reconnaissants. Certaines délégations – et nous le regrettons – restent encore imperméables aux progrès que nous réalisons depuis trois ans. Nous espérons que les positions vont évoluer au rythme de l'évolution de la situation sur le terrain.

Je tiens, en outre, à remercier mon collègue, l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour sa contribution constructive à ce débat. Nous lui réaffirmons notre entière coopération. Je ne peux pas ne pas remercier aussi l'Envoyé spécial du Secrétaire général. M. Michel Kafando, de son exposé ainsi que du rapport du Secrétaire Général (S/2018/1028), même si je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de son contenu. Il y a en effet un fossé béant entre ce rapport et la situation réelle qui prévaut sur le terrain au Burundi.

L'objet de mon intervention est de partager avec les membres du Conseil les nouveaux développements depuis la dernière séance du Conseil sur la situation au Burundi, le 9 août (voir S/PV.8325).

Au niveau politique, les préparatifs des élections de 2020 se poursuivent normalement dans un climat détendu et serein. La feuille de route de Kayanza en vue des élections apaisées en 2020 ainsi que la Commission électorale nationale indépendante sont déjà en place. Pour ce qui est du financement, les Burundais sont en train de mobiliser les ressources nécessaires pour financer eux-mêmes ce grand rendez-vous électoral. Le financement quasi total du scrutin de 2020 est une réaffirmation de la volonté du peuple burundais de s'approprier entièrement ce processus, qui est le sien.

Pour ce qui est de la création d'un environnement propice à la bonne tenue des élections en 2020, tout sera mis en œuvre pour garantir le caractère démocratique, crédible, inclusif et apaisé du scrutin, gage de la stabilité politique et économique de notre pays. Depuis le début de l'année 2018, le Gouvernement burundais a multiplié les gestes concrets de bonne volonté allant dans le sens de l'apaisement général dans le pays. La déclaration du Chef de l'État de ne pas se représenter en 2020, alors qu'il en avait le droit, est un geste de haute valeur politique et démocratique à saluer. La libération de plus de 2 000 prisonniers au début de l'année, incluant des insurgés de 2015, rentre également dans le cadre de cette dynamique de réconciliation, de cohésion sociale et de tolérance politique en cours dans le pays. À la fois vertu morale et principe politique, la tolérance est un vecteur de paix que nous devons cultiver, entretenir, renforcer et pérenniser au Burundi.

Pour ce qui est du dialogue interburundais en vue des élections démocratiques, transparentes, inclusives et pacifiques en 2020, ma délégation voudrait rappeler que le dialogue comme outil de recherche de solutions concertées aux problèmes est une culture ancrée dans le quotidien des Burundais. Le processus de dialogue interburundais qui se tenait jusque-là à Arusha sous la facilitation est-africaine a été clôturé le mois dernier par le facilitateur William Mkapa. Nous lui sommes très reconnaissants des efforts consentis depuis bientôt trois ans pour accompagner le Burundi dans son processus de consolidation de la paix et de la démocratie. Je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil, à toutes fins utiles, que la mission principale de l'Envoyé spécial du Secrétaire général était d'accompagner ce processus de dialogue, qui vient d'être clôturé le 29 octobre.

Nos projections indiquent que l'année 2019 sera dominée par la préparation des élections de 2020 et la mise en œuvre du plan national de développement du Burundi. Au nom de l'appropriation nationale, qui

est le principe directeur en matière de consolidation de la paix, les consultations politiques en vue de l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives en 2020 se poursuivront au Burundi dans un esprit ouvert et constructif, donnant la voix à toutes les parties prenantes au processus. À cet égard, le Burundi encourage les acteurs politiques non impliqués dans le putsch manqué du 13 mai 2015 encore en exil, à rentrer pour participer aux élections de 2020 et contribuer aux efforts de développement socioéconomique en cours dans le pays. Il est hors de tout doute que la réussite du processus électoral de 2020 marquera un nouveau chapitre glorieux de l'histoire de notre pays et tournera définitivement la page sombre de 2015.

Sur le plan sécuritaire, comme le Conseil le sait, la situation au Burundi est calme, stable et entièrement maîtrisée. C'est factuel, je ne fais pas de la propagande. Ce constat du retour à la normalité dans le pays est largement partagé par toutes les organisations sous-régionales et régionales, dont les délégations de haut niveau ont récemment visité le Burundi pour s'enquérir de la situation réelle du pays. La crise de 2015 est terminée. Elle est derrière nous, même s'il reste des défis encore à relever sur le plan du développement socioéconomique. Certains partenaires encore hésitants devraient avoir le courage d'accepter ce retour à la normalité, tourner définitivement la page de 2015 et se tourner vers l'avenir du pays dans l'unité de vision et d'approche.

S'agissant de la liberté d'expression, ma délégation souhaite informer le Conseil que le Burundi a une très bonne tradition en la matière et une société civile très active. Ainsi, plus de 20 radios locales publiques et privées, cinq radios communautaires, 10 radio-télévisions, 17 agences de presse locales et de communication, 24 journaux périodiques publics et privés, 26 sites Internet, huit chaînes de télévisions en ligne, quatre magazines et 12 associations et organes professionnels de presse sont opérationnels dans le pays. Aux radios privées locales s'ajoutent quatre radios étrangères autorisées à émettre librement dans le pays. Bref, l'effectif des médias est passé de 94 en 2015 à 122 en 2018, soit une augmentation substantielle de 28 médias de plus en trois ans. Pour les délégations qui se posaient des questions sur la liberté d'expression, nous espérons qu'à travers ce paragraphe, elles ont eu la réponse.

S'agissant de la société civile, le Gouvernement a déjà agréé plus de 6 500 associations à but non lucratif, dont plus de 100 associations ont été agréées

seulement depuis le mois de janvier 2016. Le Conseil se souviendra également que 15 associations à but non lucratif, qui étaient sous investigation depuis le coup d'État manqué du 13 mai 2015, ont été autorisées à rouvrir. L'enregistrement des organisations non gouvernementales (ONG) en conformité avec la loi nationale se poursuit à un rythme satisfaisant – 38 ONG se sont déjà fait enregistrer et sont opérationnelles au moment où je parle. Les dossiers de plusieurs autres ONG étrangères sont très avancés et elles devraient reprendre leurs activités incessamment.

Pour ce qui est du retour des réfugiés, depuis 2016 environ 250 000 réfugiés sont de retour au pays. Ceux-ci incluent 55 495 réfugiés qui ont regagné le pays depuis la signature, en août 2017, de l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Ce mouvement de retour volontaire des réfugiés, principalement en provenance de Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo, se poursuit à un rythme de plus de 1 000 retours par semaine. Toutefois, ma délégation voudrait réitérer sa demande légitime au HCR et aux amis de la région d'intervenir auprès de certains pays d'accueil bien connus qui retiennent en otage nos compatriotes en exil en érigeant des obstacles artificiels à leur retour volontaire au pays, et surtout de veiller à ce que les camps de réfugiés gardent leur caractère civil, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le HCR doit veiller à ce que les camps de réfugiés ne soient pas transformés, de force, en camps d'entraînement militaire ou paramilitaire.

Au chapitre de la protection des droits humains, le Gouvernement burundais attache une grande importance aux questions des droits de l'homme. Nous avons adopté une politique de tolérance zéro en la matière, que nous nous efforçons aujourd'hui de mettre en application. Nous adhérons avec conviction aux principes de l'objectivité, de l'universalité, de la non sélectivité, et de la non-politisation des droits de l'homme. Nous reconnaissons qu'il peut y avoir des cas isolés de violation des droits de l'homme, comme dans d'autres pays. C'est pour cette raison qu'en plus de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, le Gouvernement a mis sur pied des commissions d'enquête judiciaire pour faire la lumière sur certaines allégations de violations des droits humains depuis le début de l'insurrection en 2015.

Néanmoins, le Conseil conviendra avec moi que la promotion des droits de l'homme reste un processus

long, ardu et parfois semé d'embûches. C'est un idéal à atteindre pour nous tous. Aucune nation n'a atteint le sommet, même après plus de 100 ans de démocratie. Pour le Burundi qui vient de passer à peine 13 ans de démocratie, le chemin est encore long, mais la volonté de bien faire est là et elle est palpable. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme est fonctionnelle et contribue énormément à l'amélioration des droits humains dans notre pays.

Pour ce qui est de la situation socio-économique, le Gouvernement burundais vient de se doter d'un plan national de développement 2018-2027. Ce plan national est un document de référence qui donne de grandes orientations pour nous conduire vers le développement durable que nous voulons en 2030. Au regard des défis que présente ce nouveau plan de développement, le Gouvernement burundais lance un appel vibrant à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour accompagner notre pays dans la mise en œuvre de ce plan national de développement dans un esprit de coopération mutuelle et bénéfique, et surtout respectueuse.

S'agissant de la coopération dans les trois piliers d'action des Nations Unies, le pilier des droits de l'homme reste le maillon faible de la bonne coopération. Le Burundi estime que les relations conflictuelles et tendues entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève et le Burundi sont contre-productives pour les deux parties. Les pressions disproportionnées basées sur des rapports politiquement motivés n'ont jamais contribué à la promotion des droits de l'homme nulle part au monde. Pour nous, le dialogue et la coopération mutuellement respectueuse sont la seule voie idoine pour trouver des solutions aux questions qui nécessitent des réponses concertées entre Genève et Bujumbura. Il s'agit ici d'une route à deux sens où chacun des usagers doit fournir des efforts pour éviter des collisions frontales en respectant bien évidemment le code de conduite qui est, pour le cas d'espèce, la Charte des Nations Unies.

Au niveau du pilier développement, le Burundi apprécie le travail de l'équipe de pays des Nations Unies qui ne cesse d'accompagner le pays dans ses efforts de développement socio-économique. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2019-2023 a été élaboré et adopté d'un commun accord entre le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies à Bujumbura. L'UNDAF constitue désormais le

principal outil d'intégration stratégique et de réponse des Nations Unies aux priorités nationales. Une telle présence de l'ONU pour s'occuper du développement est très utile pour le Burundi. Par contre, toute présence à caractère politique est inopportune. La définition de l'avenir politique du Burundi est une affaire qui relève exclusivement de la compétence nationale.

S'agissant du pilier paix et sécurité, le Burundi est fier de participer au côté de ces nations, activement et brillamment, aux missions de paix des Nations Unies et de l'Union africaine. Plus de 6000 hommes et femmes burundais sont déployés dans les différentes opérations de maintien de la paix principalement en Centrafrique et en Somalie. L'excellent travail de nos braves soldats en mission de paix qui ont choisi volontairement de sacrifier leurs vies en sauvant celles des autres loin de leur terre natale et dans des conditions particulièrement hostiles, doit être apprécié à sa juste valeur.

Je ne saurais conclure mon propos sans réitérer encore une fois notre appel au Conseil de sécurité afin qu'il ait le courage de retirer le Burundi de son ordre du jour. La situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays est calme et stable. Elle est loin de constituer une menace à la paix et la sécurité internationales, domaine de compétence de ce Conseil. Vouloir justifier le maintien du Burundi à l'ordre du jour du Conseil par l'organisation des élections en 2020 reviendrait à ramener plus de 20 pays qui auront des élections la même année que le Burundi. Donc les élections ne sont pas un argument pour justifier le maintien du Burundi à l'ordre du jour du Conseil.

L'organisation de séances intempestives sur le Burundi sur base d'une résolution obsolète qui ne cadre plus avec la réalité du terrain pourrait devenir un facteur de déstabilisation du pays. La majorité des États Membres dont certains sont membres du Conseil ignorent les vraies raisons qui sont derrière l'acharnement disproportionné contre mon pays, un pays dont le retour à la normalité n'est plus à démontrer. L'histoire retiendra que mon pays a été maintenu à l'ordre du jour du Conseil injustement pour satisfaire des intérêts étrangers. Comme je l'ai bien dit le 9 août dans cette même salle (voir S/PV.8325), le temps précieux que le Conseil de sécurité consacre généreusement au Burundi devrait être alloué aux autres zones de tensions et de conflits qui sont légion dans d'autres pays.

La séance est levée à 17 h 5.